

Avis Financier
Information aux porteurs de parts –
SG PROTECTION 85

Paris, le 23 février 2024

Les porteurs de parts du FCP (Fonds Commun de Placement) « SG PROTECTION 85 » (Code ISIN : FR0014008RN4) géré par la société de gestion SG 29 Haussmann, sont informés des modifications suivantes :

- Modification du montant minimum de souscription initiale : ce montant minimum évolue d'une (1) part vers un (1) centième de part ;
- Modification du montant minimum de souscription ultérieure : ce montant minimum évolue également d'une (1) part vers un (1) centième de part.

Ces changements entrent en vigueur après l'heure limite (12h00) de centralisation des ordres de souscription ou de rachat du 29 février 2024 et ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers.

Ils n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre FCP que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque.

Les autres caractéristiques demeurent inchangées.

Le Document d'Information Clé (DIC) ainsi que le prospectus sont disponibles sur le site internet <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.